

Acteurs clés des transitions écologique, énergétique et sociétale, les ETARF réaffirment leur engagement pour l'avenir de la profession

En ce début d'année marqué par la crise du monde agricole et rural, les Entreprises de Travaux Agricoles Ruraux et Forestiers (ETARF) reconfirmen leur engagement pour l'avenir de la profession face aux défis liés au changement climatique et à des réglementations de plus en plus contraignantes. Elles ont déclaré 2024, année de la mobilisation pour le futur de l'agriculture et de la forêt française.

Épinal, 90^e congrès de la FNEDT, le 16 février 2024 - « Avec 147 000 salariés et saisonniers, dont 40 % ont moins de 30 ans, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux démontrent qu'il est possible de mobiliser de jeunes actifs pour assurer le futur de l'agriculture française et de la forêt », déclare Gérard Napias, Président de la FNEDT. La table-ronde « Concilier vie professionnelle et vie personnelle », qui s'est tenue lors du 90^e congrès de la FNEDT, a confirmé que diriger une ETARF et avoir une vie personnelle sont compatibles. « Nos entrepreneurs doivent être à la fois des opérateurs et des managers, sachant déléguer et former. Ils sont devenus des partenaires indispensables de la filière agricole et forestière et doivent, à ce titre, bénéficier des mêmes avantages que les autres opérateurs du secteur, comme l'exonération des charges sociales pour les TO-DE », poursuit Gérard Napias.

Les ETARF réalisent des prestations de services pour 60 % des agriculteurs, 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation forestière pour le compte de propriétaires publics ou privés. L'engagement pour la biodiversité et la lutte contre les espèces invasives, qui a également fait l'objet d'une table ronde lors du congrès, requiert l'adaptation permanente des compétences techniques et des connaissances en matière de réglementations. L'exemple des produits phytopharmaceutiques que les Entreprises de Travaux Agricoles appliquent pour le chef d'exploitants agricoles de plus en plus nombreux pourraient bénéficier d'un allongement des délais de certification de 18 à 36 mois pour la pulvérisation par exemple et de 5 ans pour l'activité semis avec micro granulés. Cette simplification ne modifierait ni l'objectif ni les résultats attendus du plan PHYTO II », souligne Gérard Napias.

En ce qui concerne la transition écologique et la décarbonation, dernière table ronde du congrès 2024, Gérard Napias explique qu'il appartient aux constructeurs d'investir massivement dans la recherche et le développement, et au gouvernement d'appliquer les mêmes dispositifs fiscaux aux coopératives et aux ETARF, pour l'achat de matériels comme pour les plus-values lors de leur revente. Le Président de la FNEDT conclut « Il est temps de supprimer la distorsion de concurrence et d'accorder une égalité de traitement entre les opérateurs d'un même marché ».

Contact presse - Agence Ressources de la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com



À propos de la FNEDT - La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) regroupe 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, près de 22 000 entreprises de travaux emploient 147 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes.

